

MINSANTE / CORRUSS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

DATE : 13/06/2022

REFERENCE : [CORRUSS] MINSANTE N°2022_37

OBJET : VIGILANCE VAGUE DE CHALEUR SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

☒ **Pour action**

☒ **Pour information**

Mesdames, Messieurs,

Selon les informations communiquées par Météo France, les départements de la moitié sud du territoire métropolitain (sud-ouest, basse vallée du Rhône et Provence) devraient être concernés par un **épisode de vague de chaleur/canicule à partir de ce mercredi 15 juin 2022** (les niveaux de vigilance ne sont pas encore disponibles). Les départements de l'ouest du territoire sous la Loire devraient également connaître le même épisode à partir de jeudi 16 juin. Le réchauffement devrait ensuite gagner le nord du pays vendredi et samedi en étant de moindre intensité. Le pic de l'épisode est attendu entre ce jeudi et samedi. Les températures maximales pourraient atteindre ou dépasser les 35 à 39 degrés, voire 40 degrés localement, avec des minimales qui ne descendront pas en dessous des 20 degrés. Un rafraîchissement progressif interviendra par l'ouest dès dimanche 19 juin.

La chaleur a un impact très rapide sur l'état de santé des populations et **la précocité remarquable de cet épisode est un facteur aggravant**. Un renforcement des messages de prévention à l'attention de la population est nécessaire. Une attention toute particulière devra également être portée pour assurer la protection des populations fragiles (nourrissons, personnes âgées, femmes enceintes) ou des personnes surexposées à la chaleur (personnes sans abri, travailleurs surexposés à la chaleur, sportifs).

En conséquence, nous vous remercions de bien vouloir vous assurer de la mise en place des mesures suivantes pour les départements concernés par la vigilance météorologique :

- **Renforcement des actions et des messages de prévention auprès de la population et notamment les personnes fragiles**, en lien étroit avec les préfetures, les collectivités territoriales et vos partenaires locaux ; des actions de communication nationales sont en cours, nous vous invitons à les relayer ;
- **Mise en alerte des établissements de santé et des établissements médico-sociaux, notamment les EHPAD**, pour s'assurer de leur préparation conformément aux dispositions prévues par l'instruction relative aux vagues de chaleur d'une part, et pour veiller à la continuité des prises en charge d'autre part ;
- **Signalement au CORRUSS des éventuels impacts sanitaires de cette vague de chaleur** et des difficultés éventuelles rencontrées (à alerte@sante.gouv.fr).

Cette vague de chaleur/canicule intervient dans un **contexte de fortes tensions du système de santé**, particulièrement dans les services d'urgence. Aussi, **il est essentiel de limiter l'afflux de personnes aux urgences par la sensibilisation de tous aux mesures de prévention pour se protéger de la chaleur**.

Pour rappel, le message MINSANTE n°2022_32 « Gestion sanitaire vagues de chaleur » détaille le dispositif consolidé de gestion sanitaire des vagues de chaleur qui remplace depuis 2021 le Plan national Canicule. L'ensemble de ces documents, dont les supports de communication, sont accessibles sur le site internet du Ministère chargé de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/vagues-de-chaleur>

Nous vous remercions de votre mobilisation.

Pr. Jérôme SALOMON
Directeur Général de la Santé

signé

DIFFUSION RESTREINTE